



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/085
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société ORANGE, 78 rue Olivier de Serres – 75015 PARIS, SIREN n° 380 129 866, ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-173 le 3 février 2020, portant sur une parcelle de terrain situé route du Belvédère – Lieu-dit Sourdeval sur la commune de Saint-Jouin-Bruneval, pour l'exploitation d'une antenne-relais.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article 221 de la loi ELAN n°2018-1021 du 23 novembre 2018 qui exonère de toute mise en publicité les occupations destinées à l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ouvert au public.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 592 m².
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 01/10/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **14/02/2020**